



Comité Régional Auvergne / Rhône-Alpes
Comité de Haute-Loire de la FFPJP
38 Avenue Maréchal Foch - 43000 LE PUY EN VELAY - Tél. : 04.71.09.10.82
E-mail : cd43@petanque.fr - Site Internet : www.petanquecd43.fr/

Le Puy en Velay, le 16 février 2024

Objet : CDC vétérans 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président, et capitaines

Votre société va participer au Championnat Départemental des Clubs Vétérans 2024.

Vous trouverez ci-joints, tous les documents nécessaires aux équipes engagées.

Nous vous demandons de voir ou revoir le règlement CDC vétérans, si nécessaire, sur le site du CD43.

Les feuilles de match jointes, correspondent à chaque division et poule, avec le correspondant Comité 43 désigné.

Je serais votre interlocuteur privilégié tout au long de ce Championnat.

- Toutes les feuilles de match devront parvenir dans les 48 heures, à votre correspondant de poule, par courrier et par mail éventuellement, dont le nom et coordonnées sont mentionnés au bas de toutes les feuilles de match. Ceci afin que vous ayez les résultats et classements avant le match suivant.

Pour le bon déroulement de la compétition, le Capitaine d'équipe sera vigilant sur certains points du règlement,

- 6 joueurs titulaires et 2 remplaçants – soit 8 joueurs maximum par match
- Les rencontres débutent par les 6 tête à tête, suivis de 3 doublettes et finissent par les 2 triplettes.
- Les capitaines doivent faire un effort pour écrire lisiblement les noms des joueurs et le numéro des licences.

Dans la doublette ou la triplette d'un même match, il est permis de remplacer 1 joueur dans l'une ou l'autre équipe, ce qui permet de faire entrer les 2 remplaçants.

En revanche, on ne peut pas remplacer 2 joueurs dans une même doublette ou une même triplette.

Une fois les remplaçants rentrés, il n'y aura plus de remplacement jusqu'à la fin de la partie.

- La tenue sportive du club est obligatoire, dès les matchs de poules.
- Vous serez informés à la fin des phases de poule, des lieux et dates des quarts de finales.

Nb : Toute équipe qui s'engage en quart de finale et les suivantes vers la qualification, s'engage, de fait, à accepter la montée en division supérieure pour l'année prochaine. A défaut, des sanctions pourront être appliquées aux équipes défaillantes.

En 1^{ème} division, le premier et deuxième de chaque poule seront qualifiés pour les ¼ de finale.

Les gagnants des ¼ de finale seront qualifiés pour la phase finale.

Avant les quarts de finales, les équipes qualifiées s'engagent à accepter la montée en division supérieure (CRC).

En 2^{ème} division, le premier et deuxième de chaque poule seront qualifiés pour les ¼ de finale.

Les gagnants des ¼ de finale seront qualifiés pour la phase finale.

En 3^{ème} division, le premier de chaque poule et le meilleur 2^{ème}, seront qualifiés pour les phases finales.

Les membres du CD43 Pétanque remercient pour votre compréhension et votre soutien pour que les épreuves 2024 se déroulent dans les meilleures conditions.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous souhaite de très belles rencontres.

Le responsable de la Commission Vétérans
Michel BERNARD (tél : 07-83-20-32-10)